

Info COVID-19 :

Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur les collectes de sang pour éviter les risques de transmission du virus avec le port du masque obligatoire pour tous, accompagné de mesures de distanciation et d'hygiène renforcées.

LAISSAC
Centre administratif
A l'arrière d'intermarché
Jeudi 15 Avril
13h-18h30



Les citoyens sont autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de collecte situés à plus de 10km de leur domicile, sous réserve qu'ils remplissent l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant aller donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables.



Qui peut donner ?

Les principales conditions pour donner son sang :

Être en bonne santé, avoir entre 18 et 70 ans, peser plus de 50 kilos et ne pas avoir été transfusé.

Il est recommandé de ne pas venir à jeun et de bien boire avant et après le don.

Dans les cas suivants, les dons doivent être différés de :

- 7 jours à la fin d'un traitement antibiotique ;
- 14 jours après un épisode infectieux ;
- 4 mois après une endoscopie, un piercing ou un tatouage ;
- 4 mois après un voyage dans un pays où sévit le paludisme.

vaccination anti-covid= PAS de délai d'ajournement

Les dons de sang doivent se poursuivre car les malades ont toujours besoin de transfusion, chaque jour ce sont 10 000 dons de sang qui sont nécessaires. L'EFS doit collecter tous les jours car les produits sanguins ont une durée de vie limitée : 7 jours pour les plaquettes et 42 jours pour les globules rouges.

Les besoins des malades restant importants, nous espérons pouvoir vous accueillir prochainement sur l'une de nos collectes.

Vous êtes essentiels, nous comptons sur vous !

Pour connaître tous les lieux de collectes : <https://efs.link/lieux>